



COMMUNE D'ARZIER - LE MUIDS

Conseil Communal

Rapport de la Commission ad hoc relatif au préavis municipal No. 16/2023 :

Renonciation à la salle culturelle pour la Commune d'Arzier-Le Muids dans le complexe scolaire du Bix

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Notre Commission s'est réunie en date du 6 juin 2023 pour étudier le préavis susmentionné, en présence de Madame Louise Schweizer, Syndique, et Monsieur Nicolas Ray, Municipal, qui ont répondu à nos nombreuses questions et nous les en remercions.

Commentaires généraux

En raison de la redistribution des classes d'âge au sein des établissements de l'EPSGE, le collège du Bix devrait accueillir principalement (voire exclusivement) des classes de 5P-6P. Afin que l'AISGE soit en adéquation avec la Loi sur l'Accueil de jour, pour cette catégorie d'âge, les capacités de l'UAPE doivent être étendues. Ainsi, l'AISGE sollicite la Commune d'Arzier-Le Muids de renoncer à sa salle culturelle/polyvalente et de la réaffecter à l'accueil parascolaire. L'AISGE deviendrait ainsi l'unique propriétaire du bâtiment.

L'économie pour la Commune serait de CHF 267'000. Nous encourageons vivement la Municipalité à poursuivre les négociations avec l'AISGE quant à la prise en charge de l'entier des coûts pour l'aménagement de la route d'accès par cette dernière.

Nous soutenons la Municipalité dans ses démarches pour la recherche d'une alternative afin d'intégrer une salle culturelle dans un bâtiment appartenant à la Commune.

Propositions d'amendements

Néant.

Conclusion

Après avoir pris connaissance du préavis municipal n° 16/2023 et en avoir débattu, la Commission a conclu à l'unanimité à son acceptation tel que proposé.

Ainsi fait à Arzier-Le Muids, le 6 juin 2023

Françoise Esseiva

Ana Hübscher

Thomas Kriha

Christophe Bleuler

Jacqueline Burbidge Rainsley